

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Séance du 15 décembre 2025 à 19h00**  
**Présidence : Mme Sophie Thury**  
**Salle du Conseil**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la boursière, à la secrétaire du Conseil, à l'huissier, à la presse et au public, la Présidente invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Le Syndic, la secrétaire municipale et trois membres du Conseil sont excusés ; leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°09/2025 relatif au budget 2026
6. Préavis n°10/2025 relatif à une demande de crédit de CHF 195'000.- pour la rénovation de l'éclairage sportif des Communaux
7. Préavis n°11/2025 relatif la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2026-2031
8. Préavis n°01/2026 relatif à l'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite : présentation et nomination d'une Commission
9. Rapport de la Commission du fonds de développement durable
10. Propositions individuelles

**Ordre du jour accepté à l'unanimité.**

**1. Appel**

47 Conseillers participent à la séance, trois sont excusés (Mme S. Jara, M. J.-L. Knigge, M. F. Morand). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

**2. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025**

Mme S. Thury - Présidente, signale que la fin manquante de son élocution en page 299 a été ajoutée comme suit : « j'avais dit pour vos manifestations villageoises donc pas forcément que pour les sociétés locales. »

**Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.**

### **3. Communications du Bureau du Conseil**

- Mme S. Thury - Présidente :

Date des prochaines séances et élections communales : le calendrier 2025 se termine aujourd'hui, et vous voyez à l'écran le calendrier 2026, qui vous sera envoyé par email à la suite de cette séance.

Comme vous le voyez, le Bureau électoral ne va pas s'ennuyer l'an prochain au vu des multiples tours des élections communales.

<b>Séances CC 2025</b>	<b>Remise des rapports</b>	<b>Commentaires</b>
10 février – 20h	29 janvier	
7 avril – 20h	26 mars	
12 mai – 20h	30 avril	
16 juin – <b>19h</b>	4 juin	Repas de fin d'année
29 septembre – 20h	17 septembre	
3 novembre – 20h	22 octobre	
15 décembre – <b>19h</b>	3 décembre	Apéritif de fin d'année

<b>Séances CC 2026</b>	<b>Remise des rapports</b>	<b>Commentaires</b>
9 février – 20h	28 janvier	
20 avril – 20h	8 avril	
18 mai – 20h	6 mai	
18 juin – <b>21h</b>	-	Assermentation
22 juin – <b>19h</b>	10 juin	Repas de fin d'année
28 septembre – 20h	16 septembre	
9 novembre – 20h	28 octobre	
14 décembre – <b>19h</b>	2 décembre	Apéritif de fin d'année

**Votations 2026** : 8 mars // 29 mars // 26 avril // 17 mai (à confirmer) // 14 juin // 27 septembre // 29 novembre.

Élections communales : j'en profite pour faire un appel aux volontaires pour venir en renfort lors du dépouillement du dimanche 8 mars : nous allons convoquer 10 jeunes qui viennent d'avoir 18 ans pour la saisie des résultats, l'entier du Bureau électoral sera présent, scrutateurs suppléants y compris, mais il nous faut encore 8 dépouilleurs supplémentaires. Merci aux volontaires de s'annoncer en fin de séance auprès du Bureau.

À l'approche de l'échéance électorale, je tiens à vous remercier pour l'énergie, la disponibilité et l'engagement dont vous avez fait preuve tout au long de ces années, et dont vous faites encore preuve. Grâce à chacun d'entre vous notre Conseil a fonctionné dans une ambiance rare : une bonne entente sincère, beaucoup de bienveillance et une remarquable efficacité dans le travail. C'est précisément cette qualité collective qui fait notre force. Ensemble nous avons su avancer, trouver des solutions, dépasser les désaccords, et surtout agir dans l'intérêt de notre Commune avec respect et écoute. C'est pourquoi j'aimerais vivement vous encourager à envisager une nouvelle candidature pour

la prochaine législature. La dynamique que nous avons construite mérite de se poursuivre. J'espère de tout cœur que nous aurons encore l'occasion de collaborer, de partager et de faire vivre cette belle manière de travailler ensemble. Des listes sont à votre disposition dans la salle ce soir et attendent votre signature. Elles seront également disponibles en ligne sur le site de la Commune, au Greffe et chez moi. Je vous rappelle que nous cherchons 50 Conseillers et 18 suppléants ainsi que 5 Municipaux et que le délai d'inscription est fixé au 12 janvier 2026 à 12h00. N'oubliez pas d'en parler autour de vous.

Une soirée d'information a eu lieu le 4 décembre à 18h30 au cours de laquelle nous avons déjà recueilli quelques inscriptions.

Élections cantonales et fédérales du 30 novembre 2025 : voici les résultats des votations pour Etoy avec un taux de participation de 45%.

Pour les **votations fédérales**

Objet 1 : initiative service citoyen - refusé à 87.57%

Objet 2 : initiative pour l'avenir - refusé à 72.78 %

Pour les **votations cantonales**

Objet 1 : pour que les vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères, conseillers aux États - accepté à 60.02 %

Objet 2 : droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement - refusé à 71.90 %.

Objet 3 : initiative populaire "Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici" - refusé à 64.18%

Cartons du Cœur : vous avez reçu une proposition d'attribution de vos jetons de cette séance à l'association Cartons du Cœur, cette démarche reste tout à fait volontaire. Nous décidons de soutenir cette même association depuis plusieurs années car, connaissant personnellement des bénévoles, nous avons la quasi-certitude que tous les fonds sont reversés aux personnes dans le besoin et proches de chez nous. Vous pouvez encore vous inscrire ce soir auprès de notre secrétaire si vous en avez envie.

Sapin : je tiens à remercier la Municipalité pour son ouverture d'esprit et son écoute, et pour avoir finalement installé un somptueux sapin sur notre place du village.

Fenêtre de l'aveut : un petit rappel pour notre fenêtre de l'Avent du 23. Je remercie déjà les personnes qui se sont inscrites sur le sondage que vous avez tous reçus. Il manque encore passablement de réponses et même si la cuisine, qu'elle soit sucrée ou salée, n'est pas votre spécialité, vous pouvez apporter quelque chose de déjà confectionné. Nous vous attendons nombreux.

J'en ai fini avec les communications du Bureau et je passe la parole à M. J.-M. Schlaeppi.

#### **4. Communications de la Municipalité**

##### **a) M. J.-M. Schlaeppli - Municipal**

Police des constructions :

Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle 169 - au Roti - construction de deux maisons d'habitation, création de 20 places de stationnement couvertes et de sept places non couvertes,
- Parcelle 514 - chemin des Écoliers 14 - construction de trois villas contiguës, d'un couvert à vélos et de sept places de parc extérieures.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 537 - chemin du Clos-Devant 49 - création d'un enrochement en lieu et place du talus actuel afin de stabiliser le terrain et la terrasse préexistante,
- Parcelle 859 - route du Stand 45 - dépendance-box sur monte-charge existant.

##### **b) Mme M. Reist - Municipale**

Les vélos blancs avec écriture rouge « Pick-e-Bike » deviennent « Broom », bleus comme la couleur de la SEFA (Société Électriques des Forces de l'Aubonne). Il y a 60 nouveaux vélos en leasing, plus confortables, plus solides et avec une assistance au pédalage limitée à 25 km/h : ceci va élargir passablement le nombre de personnes qui pourraient utiliser ces vélos puisque les jeunes dès 14 ans avec permis M, ou à partir de 16 ans sans permis pourront les louer. La SEFA a fait des tests sur les temps de parcours avec cette diminution d'assistance et tous les parcours ne sont rallongés que de quelques secondes voire maximum d'une minute. Il y aura aussi une nouvelle application, développée en Europe, le casque est fabriqué au Portugal, les plaques imprimées à Aubonne, cette solution est donc un peu plus locale que la précédente. Le changement aura lieu en début d'année, peut-être fin janvier.

##### **c) M. R. Corthay - Municipal**

Trois nouveaux bancs ont été posés à travers le village cet automne :

- à la Plantay, au nord de la salle de gym de Buchillon,
- au Vaux du Faux,
- à la Taillaz, en remplacement de celui existant.

Concernant le préavis n°06/2024 Urban skate : la réalisation de cet aménagement est quasi terminée, il reste juste quelques points de verdure à faire pendant l'hiver et au printemps. Au niveau coût, nous rentrons facilement dans le crédit d'étude.

##### **d) M. C. Viquerat - Municipal**

Vous avez certainement déjà vu notre nouveau panneau d'information au bord de la route qui a été posé il y a un mois et demi - deux mois. Il est encore en cours de réglage, nous sommes à peu près satisfaits des intensités de nuit, mais il reste un peu faible la journée.

Concernant les travaux effectués sur le chemin qui remonte le bord de l'Aubonne depuis le stand : on avait des escaliers vieillissants, refaits cet automne. Il faut attendre que la végétation repousse, nous allons encore mettre quelques graines au printemps, mais la rénovation est terminée. Ce parcours va rentrer dans le chemin « au fil de l'Aubonne » qui part de Bière, et qui va pour le moment jusqu'à Aubonne, et qui normalement, en milieu d'année prochaine, devrait aller jusqu'à Allaman.

Rappelez-vous les annonces il y a quelques mois concernant la stratégie cantonale pour les pistes cyclables, ça s'est vu sous différentes formes, ça a commencé par des pots de peinture, des traits en bordure de route. Maintenant les projets se concrétisent, nous parlons du secteur depuis la sortie de St-Prex jusqu'après la traversée d'Allaman, sur la route suisse, RC1. Ce projet a démarré il y a environ un an, l'étude de l'existant (aménagements existants et dysfonctionnements) est à présent terminée, il nous reste environ sept à huit mois pour décider de ce qui va être aménagé par la suite. La phase suivante sera de déterminer qui va financer mais c'est une autre question. Ce secteur s'intègre dans la stratégie vélo 2035 du Canton, on voit sur le plan qu'on retrouve la route suisse et on voit que la route de la gare entre dans cette stratégie, ainsi que la route d'Aubonne avec différents trajets a, b, c...pour votre information il y a 10 variantes de parcours qui sont actuellement à l'étude sur ce secteur. Ça devrait être fait d'ici un an. Ce projet s'intègre dans un plan énorme, beaucoup d'études ont démarré dans la région, dans 10-15 ans, on peut imaginer que nos routes seront saturées de vélos et de trottinettes, qu'on pourra croiser des bus et des trains dans tous les sens et qu'il n'y aura plus de voiture...je vous laisse rêver.

- Mme S. Thury - Présidente remercie la Municipalité pour ses communications et demande s'il y a des questions sur ces sujets ce qui n'est pas le cas.

## **5. Préavis n°09/2025 relatif au budget 2026**

- Mme A. Roulet-Wyss, rapporteuse de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions du préavis initial.

- Mme S. Thury - Présidente : je remercie Mme Roulet-Wyss et la Commission des finances pour leur travail. J'ouvre la discussion en trois temps : nous allons commencer par les explications fournies en début de préavis, pages 1 à 35.

- M. C. FÜRER : question générale qui touche plusieurs comptes, sur l'engagement d'un responsable pour les bâtiments, la voirie et l'énergie. Il n'est pas question de savoir si c'est bien ou pas d'engager un responsable mais ma question est de savoir pourquoi cela n'a pas d'impact sur les vacations ? On peut imaginer que si vous avez un chef de service, ça va libérer du temps pour les Municipaux or le montant des vacations est resté le même au budget.

- M. C. Viquerat - Municipal : nous ne l'avons pas pris en compte car un tel responsable ne va pas entrer en service au 1<sup>er</sup> janvier, ensuite il faut réorganiser complètement l'organisation des services ce qui veut dire que la première année je doute qu'il y ait un gain notable au niveau des vacations, mais ça devrait se ressentir par la suite.

- M. C. FÜRER : est-ce que c'est une personne que vous voulez engager avant le changement de législature ou est-ce que vous laissez cela à la prochaine ?

- M. C. Viquerat - Municipal : l'objectif est de définir le cahier des charges, de lancer la procédure sur cette législature, après ce sera à la suivante d'assumer.

- Mme S. Thury - Présidente : comme il n'y a plus de question sur la partie générale, nous passons au plan d'investissement page 36. Comme il n'y a pas de question sur cette page, nous allons passer en revue les pages 37 à 72, vous m'arrêtez s'il y a des questions.

Page 39

- M. C. FÜRER : pour la position 01100.3130.00, prestations et services de tiers, on passe de CHF 2'800.- à CHF 13'800.-, je voulais savoir si c'est un effet MCH2.

- Mme I. Ciampi - Boursière : c'est exactement ça, le compte précédent 113171 a été splitté entre quatre ou cinq comptes différents, c'est donc un effet MCH2.

Page 43

- M. J.-L. ROCHAT : pour le compte 02901.4470.00, la location de l'appartement dans ce bâtiment, qu'est-ce qui est prévu, que va devenir cet appartement ?

- M. R. CORTHAY - Municipal : effectivement l'appartement n'est plus loué, et je ne sais pas si on arrivera à présenter un préavis avant la fin de cette législature ou au tout début de l'autre, pour la transformation des deux appartements qui font partie de l'administratif de ce bâtiment.

Page 44

- M. C. FÜRER : compte 02903.4920.00, « imputation interne pour les frais utilisation », je me réfère à la page 10 du préavis, je n'ai pas retrouvé le montant de CHF 168'800.- et je n'arrive pas à comprendre ce qu'il représente.

- Mme I. Ciampi - Boursière : je dois regarder avant de pouvoir vous répondre et je reviendrai plus tard par email.

Page 47

- M. M.-O. CHRISTINAT : compte 21700.4470.00 l'indication dit « UAPE - Swisscom », (Unité Accueil pour Ecoliers) en page 10 il n'est indiqué que « Antenne Swisscom », est-ce qu'il y a deux sommes dans ce compte ?

- Mme I. Ciampi - Boursière : il y a effectivement deux sommes.

Page 48

- M. C. FÜRER : question quasiment philosophique : pourquoi la salle multifonction se retrouve dans les bâtiments scolaires et pas dans le sport ?

- Mme I. Ciampi - Boursière : c'est le principe de prépondérance qui s'applique, comme l'utilisateur principal est l'école, c'est pour ça que c'est dans les bâtiments scolaires.

- M. R. CORTHAY - Municipal : pour répondre à M. Christinat, il y a un local au sous-sol du collège des Écureuils qui est loué à Swisscom et à l'UAPE. L'antenne est à la salle polyvalente.

Page 53

- M. C. FÜRER : je suis étonné par l'augmentation totale pour les églises, à moins que ce ne soit de nouveau un effet de la transition MCH2.

- Mme I. Ciampi - Boursière : c'est de nouveau MCH2 car il n'y a plus de bâtiment au sens strict du terme à présent, c'est le destinataire final qui compte, donc tous les frais qui sont en lien avec le bâtiment de l'église sont dans l'église ce qui n'était pas le cas avant, on a l'impression que ça augmente mais ce n'est pas le cas.

Page 63

- M. C. FÜRER : je n'ai pas bien compris les prélèvements sur les financements spéciaux, il est indiqué en page 21 : « MCH2 impose des comptes déchets équilibrés, ce qui signifie

que nous sommes obligés de faire un prélèvement sur financements spéciaux. Étant donné qu'il n'y a pas de réserve, un actif sera créé qui devra être amorti en 3 ans. » En lisant ça j'ai l'impression qu'il va se passer quelque chose chaque année, est-ce qu'il va falloir augmenter les taxes sur les déchets ou est-ce que c'est juste quelque chose de transitoire à MCH2 aussi ?

- Mme I. Ciampi - Boursière : c'est un peu problématique et beaucoup de Communes sont dans la situation où les taxes déchets ne sont pas assez élevées. Avec le principe « pollueur payeur », avant c'était toléré mais avec le passage à MCH2 on a été obligé de créer ce prélèvement à réserves or comme on n'a pas de réserve on ne peut prélever sur rien, c'est donc effectivement une situation qu'il faudra résoudre d'une manière ou d'une autre, mais tu as bien compris.

- Mme S. Thury - Présidente, constate que la parole n'est plus demandée, clôt la discussion. Comme les conclusions du rapport de la Commission des finances sont identiques à celles du préavis, elle propose de procéder au vote.

### **Vote**

- d'adopter le projet de Budget 2026 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 798'370.- après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvements aux réserves.

### **Accepté à l'unanimité.**

- Mme S. Thury - Présidente remercie la Commission des finances et Mme Ciampi pour tout le travail effectué.

- M. C. FÜRER : je viens de constater que les conclusions ne sont pas exactement identiques entre le préavis et le rapport de la Commission des finances.

- Mme I. Ciampi : pour revenir à la question de M. FÜRER, sachant qu'il y a plusieurs versions émises du Budget avant la version finale donc le montant indiqué de CHF 168'800.- n'aurait pas dû apparaître en page 10, il s'agit d'une erreur. Quant au montant correct pour le préavis il s'agit de celui indiqué sur le préavis municipal c'est-à-dire CHF 798'370.-.

- Mme S. Thury - Présidente demande à la Commission des finances si elle se rallie aux conclusions de la Municipalité ce qui est le cas et elle remercie M. FÜRER d'avoir relevé cette erreur.

### **6. Préavis n°10/2025 relatif à une demande de crédit de CHF 195'000.- pour la rénovation de l'éclairage sportif des Communaux**

- M. D. Olaya, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions du préavis initial.

- M. J. Spring, rapporteur de la Commission ad hoc, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à l'unanimité d'adopter les conclusions du préavis initial.

- Mme S. Thury - Présidente : les conclusions des deux Commissions sont identiques à celles du préavis et la discussion est ouverte.

- M. V. Payot : les conclusions sont différentes, la Commission des finances parle de CHF 195'500.- or le préavis parle de CHF 195'000.-.

- Mme S. Thury - Présidente demande si la Commission des finances souhaite se rallier aux conclusions du préavis initial, ce qui est le cas.

- M. T. Jakob : j'ai lu dans le préavis qu'un contrôle technique des mâts avait été fait, avec une méthode dont l'efficacité ne saute pas aux yeux. Quels défauts ont été détectés sur ces mâts ?

- M. C. Viquerat - Municipal : on a des défauts très mineurs, la plupart sont liés à un tassement du ballast autour des pieds des mâts, il faut donc simplement enlever un peu de ballast, remettre du nouveau et retasser correctement pour éviter les vibrations. Dans quelques cas on a des débuts de corrosion qu'il suffit de traiter avec un produit.

- M. M.-O. Christinat : j'ai vu avec plaisir dans le préavis qu'il est prévu de diminuer la gêne pour les voisins, de quelle manière ce sera fait ?

- M. C. Viquerat - Municipal : il s'agit de nouveaux luminaires basés sur des LED, l'avantage de ces luminaires c'est qu'ils sont travaillés à la base pour que les LED (diode électroluminescente) éclairent dans la meilleure direction possible. Si le but est d'éclairer le terrain de foot, on ne devrait pas éclairer trop loin dans les champs alentours. Maintenant ça reste de la technique, ce sont des luminaires qui se retrouvent quand même entre 12 et 16 mètres de hauteur donc automatiquement il y aura un peu de pollution lumineuse mais largement moins que ce que nous avons aujourd'hui.

- Mme S. Thury - Présidente, constate que la parole n'est plus demandée, clôt la discussion et propose un vote des conclusions en bloc sauf si quelqu'un s'y oppose, ce qui n'est pas le cas.

### **Vote**

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux pour la rénovation de l'éclairage sportif des Communaux ;
2. d'allouer le crédit de CHF 195'000.- pour financer ces travaux ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux.

**Accepté à l'unanimité.**

### **7. Préavis n°11/2025 relatif la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2026-2031**

- M. E. Piguet, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à la majorité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

- Mme S. Thury - Présidente : je constate que les conclusions de la Commission des finances sont identiques à celles du préavis initial et j'ouvre la discussion.

- M. C. Fürer : une question pour la Commission des finances, dans votre rapport vous indiquez « Nous constatons que la charge de travail de notre Syndic représente environ 60% et pour nos Municipaux environ 40% d'un plein temps, hors vacances ». J'avais parlé à notre Syndic à ce propos, je trouve que le principe des vacances est très flou et

que dans le cadre des futures élections, c'est très difficile pour un candidat ou une candidate de se faire une idée de la charge de travail et du revenu auquel il pourrait prétendre. Si on regarde le budget avec les vacations de CHF 54'000.-, à CHF 60.- de l'heure ça nous donne 2'400 heures, à 8h/jour ça fait 300 jours et si on coupe ça en 5 ça fait 60 jours de travail de plus pour le Municipaux que les 40%. On arrive à une moyenne de 7 mois ½ de travail par Municipal, ça a l'air d'être énorme, je ne sais pas si c'est la réalité, il me semblait que le 40% avait plus l'air d'un vrai 40% voire un 50% tout compris sans les vacations qui peuvent prendre l'ascenseur en fonction des projets qui sont traités. C'est une remarque, je ne sais pas si la Municipalité voudra répondre mais je trouve dommage que cette partie du financement reste à ce point-là flou. J'avais demandé à notre Syndic s'il pouvait donner quelques exemples lors de la soirée de présentation, ce qui n'a pas été fait, pour que les futurs candidats potentiels puissent avoir une idée de la charge de travail et du revenu.

- M. J.-M. Schlaeppli - Municipal : la Municipalité en relisant le rapport de la Commission des finances pense qu'il y a une mauvaise compréhension de ce qu'a pu dire M. Fernandez, car pour nous le 40% correspond mais avec les vacations, ce n'est pas hors vacations, donc on ne rajoute pas les vacations à ces 40%.

- M. C. Viquerat - Municipal : pour essayer de répondre à la place de M. Fernandez, la différence entre Syndic et Municipal c'est en principe 10% du temps de représentation et de signature, c'est ce qui est prévu dans le forfait, ce qui veut dire que c'est 20% pour les Municipaux, et 30% pour le Syndic. C'est ce qui est prévu approximativement dans le forfait de base, les vacations venant en plus selon les chiffres évoqués par M. FÜRER.

- M. C. FÜRER : merci pour vos précisions, ce sont des choses qui sont complexes et quand on n'est pas dedans, on n'a aucune idée de ce que ça veut dire, en particulier dans le cadre de ces élections municipales qui arrivent, ce serait bien de pouvoir expliquer un peu aux personnes intéressées de quoi il retourne.

- Mme S. Thury - Présidente, constate que la parole n'est plus demandée, clôt la discussion et propose un vote des conclusions en bloc sauf si quelqu'un s'y oppose, ce qui n'est pas le cas.

## **Vote**

1. d'accepter les propositions d'indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commission du Conseil ;
2. d'accepter le traitement de la Municipalité ;
3. d'accepter de financer ces dépenses par le budget ordinaire de fonctionnement.

**Accepté à l'unanimité.**

## **8. Préavis n°01/2026 relatif à l'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite : présentation et nomination d'une Commission**

- Mme S. Thury - Présidente : je vais passer la parole à M. R. Corthay en sachant que ce sujet sera traité par la Commission des finances et une Commission ad hoc pour laquelle je vous demanderai vos candidatures une fois le sujet débattu.

- M. R. Corthay - Municipal : un sujet fleuve car la demande était venue de votre Conseil il y a un peu plus de 10 ans en arrière. Le problème était de faire un monte-personne PMR (personne à mobilité réduite) mais pour ça il fallait obtenir des droits pour passer

sur la propriété De Mestral. On a pu s'arranger avec les propriétaires pour créer un droit de passage, qui n'est pas encore signé mais en cours. Le type de ce monte-charge est identique à celui installé au Clos-de-Bière sur la propriété Bernard Nicod. On serait de plain-pied côté Prieuré et on arriverait de plain-pied à l'entrée de l'église à côté de l'arbre. On demande une Commission car on ne sait pas si toutes les séances du Conseil du début d'année auront lieu, nous ne sommes pas encore prêts avec le préavis mais il faut que la Commission soit nommée et prête à travailler dès que le préavis sera terminé.

- M. P. Lüthi : il y a eu quelques bruits qui ont parlé de ce projet et au départ on pensait mettre cet ascenseur de l'autre côté pour ne pas empiéter sur l'autre parcelle. Est-ce que le changement est dû au fait que la base du clocher ne paraît pas assez stable si on creusait deux mètres devant, ou pour quelle raison l'idée de mettre l'installation de l'autre côté a-t-elle été abandonnée ?

- M. R. Corthay - Municipal : c'est surtout une raison d'esthétique car de l'autre côté nous aurions dû monter de quatre voire cinq mètres alors que là on monte d'un mètre 50 en tout et pour tout. On a eu beaucoup de discussions avec les monuments et sites et vu qu'on a pu obtenir leur accord pour cette façon de faire, nous ne sommes pas allés plus loin pour éviter de repartir dans une procédure de deux ou trois ans.

- Mme S. Thury - Présidente : comme il n'y a plus d'autre question, nous allons nommer une Commission ad hoc et j'attends vos propositions.

**M. Patrick Lüthi, Mme P. Hitz Lepori, Mme Hélène Laurent, M. Jean-Luc Rochat, M. John Daiz, Mme Laurence Jobin et Mme Annick Lachat sont élus par acclamation.**

## **9. Rapport de la Commission du fonds de développement durable**

- M. V. Payot : en 2025, la Commission était composée de Mme Marianne Reist-Municipale, M. Charly Viquerat-Municipal, et MM. les Conseillers communaux Jan-Frederik Lange, Jacques Lepori et Vincent Payot.

Le fonds de développement durable est principalement alimenté par l'émolument communal de l'usage du sol de 0.70 ct. /kWh prélevé par le biais de la facture d'électricité. En 2022, ce montant était de près de CHF 159'000.-, alors qu'en 2025 la SEFA a versé environ CHF 149'000.-, soit une diminution de 6%.

Cependant, ce fonds est sous-utilisé puisqu'il reste CHF 323'000.- à la fin de cette année, en tenant compte des montants payés et promis.

Quelques adaptations de notre directive ont été nécessaires pour l'année prochaine, à savoir :

1. Il est précisé que pour toutes les demandes de subvention, celles-ci doivent se faire avant le début des travaux.
2. Remboursement de CHF 200.- au lieu de CHF 100.- pour une utilisation annuelle minimale de CHF 400.- des voitures Mobility parquées à Etoy.
3. Modification du remplacement des haies envahissantes et monospécifiques par des haies favorables à la biodiversité :
  - a. La subvention est maintenant de CHF 60.- par mètre linéaire au lieu de CHF 25.- et suppression du montant maximum ;

b. Les demandes de remplacement de lauriers (prunus laurocerasus) sont dorénavant subventionnées uniquement par le canton. Le lien spécifique est mentionné dans les Directives.

c. La Commune d'Etoy subventionne le remplacement des haies monospécifiques de cyprès et thuyas par des haies compensatoires favorables à la biodiversité comprenant un minimum de 3 essences indigènes différentes, au lieu de 5 auparavant, à planter selon les recommandations cantonales.

La promotion de la biodiversité, notamment dans les jardins privés, reste une préoccupation avec en ligne de mire le remplacement de haies envahissantes et monospécifiques par des haies favorables à l'environnement et ainsi, remplacer les longues haies de thuyas ou autres lauriers au profit de plantes indigènes.

Visiblement, les incitations dans ce domaine n'ont pas rencontré beaucoup de succès, ce qui explique ces modifications.

Pour rappel, des subventions peuvent être obtenues pour des rénovations énergétiques de maisons individuelles, mais aussi de bâtiments collectifs. Des subsides pour la mobilité sont également disponibles (véhicules électriques utilitaires, vélos électriques, remorques pour vélo, Mobility car sharing, par exemple).

Le Fonds permet également d'obtenir une subvention pour la mise en œuvre d'un projet de développement durable au bénéfice de la collectivité, car nous souhaitons encourager des particuliers, des groupes de citoyens ou des associations à développer des projets communautaires.

Nous vous incitons à utiliser les différentes possibilités qu'offrent ce fonds, car il est fait pour cela, et faites de la pub autour de vous.

Pour finir, je vous recommande de consulter les nouvelles directives du Fonds de Développement Durable qui seront à votre disposition sur le site internet de la Commune d'ici la fin de l'année.

- M. M.-O. Christinat : j'ai lu dans le règlement, concernant la subvention en cas d'achat de vélo électrique, qu'il y a un petit texte qui dit que le vélo doit avoir été acheté dans le canton. Ce serait bien de supprimer cette restriction que je ne comprends pas bien.

- Mme M. Reist - Municipale : l'idée est de soutenir les commerces locaux, ce sont vos impôts, des impôts qui ont été payés ici, dans le canton de Vaud.

- M. M.-O. Christinat : je ne trouve pas cette restriction nécessaire, si on veut encourager l'achat de vélo électrique, il y a des gens qui ont une résidence secondaire ailleurs, qui passe devant un magasin et qui ont un coup de foudre puis qui ramène le vélo dans le canton de Vaud, sur le vélo ou bien dans le train. C'est très facile de se retrouver dans la situation d'acheter un vélo ailleurs, dans un autre canton. Je ne trouve pas nécessaire cette restriction.

- M. V. Payot : je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Christinat, il est clair qu'on peut aller à Genève, en Valais, en Suisse allemande, on peut aller en France et en Italie ou en Grande Bretagne, pourquoi pas, mais ce sont vos impôts, c'est vous qui payez. Pourquoi est-ce qu'on irait subventionner quelque chose qui est acheté hors du canton ? Cela ne me semble pas logique. On peut l'acheter par internet aussi, mais ça viendra de Chine.

- M. M.-O. Christinat : je proposerais d'élargir à la Suisse et on ne subventionne pas des vendeurs, on subventionne des acheteurs qui vont utiliser leur vélo, on aimerait plus de vélos sur les routes, on ne veut pas des marchands de vélo plus riches ou moins pauvres.

- M. V. Bovet : je soutiens la position de Vincent Payot. Bien sûr qu'on subventionne l'acheteur mais l'argent dépensé va dans un commerce du coin, il y en a assez dans le

canton, il y en a à peu près dans chaque village le long de la RC1, je pense qu'il est pertinent de faire dépenser les impôts au moins dans le canton. Bien sûr que la Suisse est un petit pays mais il y a largement suffisamment de commerces de vélos qui méritent d'être soutenus pour garder cette clause dans ce règlement ou cette directive.

- Mme S. Thury - Présidente : on ne va pas faire un petit combat sur les vélos ce soir.

- M. M.-O. Christinat : on paye aussi un impôt fédéral direct.

- Mme. S. Thury - Présidente : je pense que la Municipalité prendra la décision, de rester ainsi ou pas.

- Mme J. Amy : j'ai une question pour M. Payot concernant les laurelles et autres espèces envahissantes. Est-ce que ça veut dire que si on a une haie avec des laurelles et d'autres espèces il faut demander une subvention cantonale pour les laurelles et une subvention communale pour les autres espèces envahissantes ?

- M. V. Payot : c'est une bonne question à laquelle je laisserais répondre M. Viquerat.

- M. C. Viquerat - Municipal : vous avez en fait tout compris. Ce qui est étrange, parce que cette subvention cantonale est sortie dans le courant de l'année, c'est vraiment mentionné dessus que c'est à disposition des propriétaires et des entreprises pour autant que les Communes ne subventionnent pas ce genre de changement, ce qui veut dire qu'on ne peut pas cumuler un subside communal et cantonal. C'est pour ça qu'il y a une telle différence, c'est une procédure à part, il faut un formulaire pour les laurelles qui part direction le canton, et une autre procédure s'il y a d'autres espèces, qui va venir chez nous et qu'on se fera un plaisir de traiter.

- Mme J. Amy : merci, du coup j'ai une autre question, au niveau du délai de traitement, si on veut faire enlever une haie, c'est possible d'avoir un délai de traitement similaire pour ne pas devoir l'enlever en deux fois ou est-ce que vous avez une idée ? Je pose ces questions car je trouve que c'est une thématique importante, je trouve ça super que la Commune encourage mais ça me paraît assez compliqué.

- M. C. Viquerat - Municipal : nous allons essayer d'être aussi rapide que le canton mais nous n'avons pour le moment pas d'expérience, je ne pense pas qu'il faut s'attendre à un délai de 15 jours. En revanche, dans les deux cas, il faut lancer la procédure et attendre une réponse avant de débiter les travaux, ce qui est pénalisant.

- M. T. Jakob : une question par rapport aux bornes de recharge pour voitures électriques, est-ce qu'il y a eu des modifications sur ce sujet-là dans le règlement ?

- M. V. Payot : non.

- M. P. Lüthi : c'est toujours concernant ces haies, c'est vrai qu'il y a beaucoup de gens qui étaient freinés à les arracher car on nous parle toujours de remplacement avec des plantes indigènes. Les plantes indigènes, c'est très bien, je suis aussi pour qu'on remplace des haies avec de la diversité mais ce n'est pas forcément l'avenir car, avec le réchauffement climatique, on a plein de plantes indigènes qui ne supportent plus ces deux ou trois derniers étés qu'on a eu. Si on prend typiquement le cas de la ville de Lausanne, elle a changé d'optique, elle a fait un choix de végétaux qui vont dans le sens de l'adaptation climatique. Je crois que d'après ce qu'a dit Vincent, on indemnise mais uniquement pour le remplacement par des plantes indigènes et c'est dommage. Vous êtes passés de cinq à trois essences, mais indigènes. C'est peut-être encore quelque chose qu'il faudra étudier.

- M. C. Viquerat - Municipal : on a cité en référence une fiche cantonale qui, elle aussi vient de sortir et qui référence un certain nombre d'essences acceptées, acceptables et

recommandées, donc je vous souhaite à tous une bonne lecture de ce document comme ça on pourra en rediscuter ces prochaines années.

- Mme S. Thury - Présidente, remercie M. V. Payot et toute la Commission pour leur travail et leur rapport.

## **10. Propositions individuelles**

- Mme S. Thury - Présidente passe la parole à qui la souhaite

- M. C. FÜRER : je vais revenir sur mon intervention de la dernière fois concernant la chasse de corbeaux à côté du tennis. Pour rappel il m'avait été rapporté qu'il y avait eu des tirs juste à côté du tennis pendant que des personnes jouaient et on voulait savoir un peu ce qui se passait. La Municipalité, la dernière fois, n'avait pas de réponse et m'avait suggéré de contacter notre garde faune, M. Pieracci, qui m'a donné toutes les informations que je vais vous transmettre et qui risquent d'étonner beaucoup de monde : la chasse aux corbeaux est ouverte du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La chasse est autorisée à plus de 200 m des maisons occupées. On pourrait tirer au milieu des terrains de tennis par exemple, c'est tout à fait autorisé. La chasse est ouverte 1h avant le lever du soleil, elle se termine 1h après le coucher du soleil, selon l'éphéméride de Berne. C'était donc une activité tout à fait légale qui rentre dans le cadre de cette chasse, j'étais assez étonné de voir que la seule limite était d'être à plus de 200m des maisons occupées. Voilà pour la précision.

- Mme S. Thury - Présidente : on espère que ce sont de bons tireurs. Merci pour ces précisions.

- M. A. Magnollay : j'ai lu dans la presse que certaines Communes songeaient à attaquer le Canton pour la mauvaise application du bouclier fiscal. Je voulais savoir si notre Commune a été lésée et si elle compte attaquer le canton.

- M. R. Corthay : on ne sait pas si on a été lésés ou pas, pour le savoir je ne sais pas si le département va nous envoyer quelque chose, j'ai un sérieux doute, on n'en a pas discuté entre nous mais par principe on ne va pas partir la fleur au fusil contre le canton.

- Mme S. Thury - Présidente constate que la parole n'est plus demandée, elle clôt la séance en remerciant l'Assemblée, et lui donne rendez-vous à la verrée améliorée de fin d'année. Elle souhaite de très belles fêtes à toutes et à tous ainsi qu'un début de 2026 en douceur.

**La séance est levée à 20h27.**

**Prochaine séance le 9 février 2026.**

La Présidente  
Sophie Thury

La Secrétaire  
Fanny Gantin

